



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0660

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention de partenariat avec l'EM Lyon destinée à faciliter la création et l'animation de la Chaire Grand Lyon - Subvention 2009

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Bret

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havar, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pilon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Séance publique du 6 avril 2009**Délibération n° 2009-0660**

commission principale : développement économique

objet : **Convention de partenariat avec l'EM Lyon destinée à faciliter la création et l'animation de la Chaire Grand Lyon - Subvention 2009**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine a une ambition forte pour l'enseignement supérieur et la recherche. Elle s'est fortement mobilisée aux côtés du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) et de la région Rhône-Alpes pour donner à l'université de Lyon les moyens de son ambition de figurer dans le top 30 des universités européennes. La Communauté urbaine a formalisé le programme université de Lyon 2015 avec des propositions d'engagements : soutien au Pôle de recherche et d'enseignement supérieur université de Lyon, connexion de l'université aux milieux économiques, soutien à l'excellence scientifique (réseaux thématiques de recherche avancée, réseaux thématiques de recherche et de soin), mise à niveau des infrastructures d'accueil (dans le cadre du contrat de projet Etat-Région et du schéma de développement et d'aménagement de l'université de Lyon et, aujourd'hui, de Cité Campus).

La Communauté urbaine a également l'ambition d'être un acteur de l'innovation dans l'agglomération sur ses métiers et ses politiques. Les coopérations développées depuis de nombreuses années avec certains établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont contribué à l'excellence de la recherche lyonnaise, en même temps qu'elles amélioreraient la performance de la Communauté urbaine sur le territoire. A titre d'illustration, on peut citer la gestion exemplaire des eaux pluviales, la participation aux pôles de compétitivité Lyon Urban Trucks and Bus, Axelera, etc.

De plus, les impératifs du management public, de même que les métiers des agents des collectivités évoluent. Entre autres, les fonctions d'animation et de coordination de réseaux, de montage et de suivi de partenariats, de management public et de marketing se développent. Et d'ores et déjà, la Communauté urbaine est engagée dans une démarche de management public, comme en témoigne Chrysalis avec la mise en place des initiatives suivantes : création de la direction de l'évaluation et de la performance, management par les processus, culture des choix, bientôt marketing public, etc.

La Communauté urbaine souhaite donc accompagner l'évolution de ses ressources humaines pour s'adapter au mieux à cette nouvelle donne, en croisant les compétences des sciences du management et des praticiens du milieu des collectivités. Elle souhaite ainsi engager une action de partenariat avec l'école de management de Lyon (EM Lyon).

Pour la Communauté urbaine, ce partenariat a vocation de renforcer la dynamique engagée par la direction générale tout en démontrant aux étudiants engagés dans ces filières l'attractivité et l'intérêt que peuvent représenter les carrières dans le secteur public local. Un certain nombre de cadres de la Communauté urbaine sont d'ailleurs issus de ces études, dont certains ont ensuite passé les concours d'entrée dans la fonction publique territoriale et témoignent d'ores et déjà de l'intérêt de cette double formation.

Il s'agit de sensibiliser la jeune génération de managers à la sphère publique et d'anticiper les besoins à venir de la Communauté urbaine en matière de ressources humaines, face aux départs massifs des cadres à la retraite dans les dix ans qui viennent et à l'évolution des métiers. C'est pourquoi cette convention ouvre des perspectives dans le cadre d'autres coopérations avec l'Enseignement supérieur ou technique et prolonge le travail déjà réalisé dans le secteur de l'apprentissage.

Pour l'école de management de Lyon, il s'agit de développer pour ses étudiants, en complément de stages ou d'études au sein des services communautaires, des modules de formation spécialisés en matière de gestion des collectivités locales. L'objectif est de permettre aux élèves qui ne se destinent pas toujours au monde de l'entreprise de mieux appréhender les métiers territoriaux, de profiter d'enseignements spécifiques et de disposer de stages d'immersion professionnelle axés sur la résolution de problèmes concrets.

L'ensemble de ces actions de formation est regroupé sous le nom de Chaire Grand Lyon.

Concrètement, cette action de partenariat se traduira par la mise en place, au sein de l'EM Lyon, de modalités de formation adaptées au service public, impliquant des cadres de la Communauté urbaine, et par l'accueil d'élèves pour des missions d'études ou des stages qui leur offrent une expérience concrète au sein des services de la Communauté urbaine.

La Chaire Grand Lyon concernera plus particulièrement les masters marketing des services achat et conseil en organisation. Elle portera plus particulièrement sur les domaines du service à l'utilisateur : adaptation de l'offre de service, la qualité du service rendu, mesure des performances, etc. Elle pourra également porter sur les questions d'organisation et d'optimisation des ressources de la collectivité.

La Chaire permettra occasionnellement une implication des cadres dans les cycles de formation, ouvrant ainsi des possibilités dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience. Elle ouvrira également de nouvelles opportunités pour faire mieux connaître les métiers de la Fonction publique et ainsi renforcer l'attractivité de ces métiers.

Il est proposé au Conseil de soutenir ce projet par le versement d'une subvention de 30 000 € pour 2009 à l'école de management de Lyon destinée à faciliter la création et l'animation de la Chaire Grand Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le versement d'une subvention de 30 000 € à l'école de management de Lyon pour 2009,
- b) - la convention de subvention à intervenir avec l'école de management de Lyon.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention avec l'école de management de Lyon.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - métropole des savoirs - rattachée à la direction prospective et stratégie d'agglomération - exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 020 - centre de gestion 120 660.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.